

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 Janvier 2018

Le Samedi 6 Janvier 2018, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion, sous la présidence de Madame MARGUIN Edith, Maire

Présents : Mme MARGUIN Edith, Maire, Mmes : BOISTEAU Béatrice, CHOBLET Séverine, MM : BARBE Cédric, GARNIER Jean-Yves, GEORGET Rémy, LECOEUR Rodolphe, MARGAT Claude, MARSOLIER Ludovic, MEAUDE Cyril, MORICLET Bruno

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUILLOT Dominique à Mme BOISTEAU Béatrice
Absent(s) : Mme MANDIGOUT Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 29/12/2017

Date d'affichage : 29/12/2017

A été nommée secrétaire : M. MARGAT Claude

Objet des délibérations

SOMMAIRE

AMENAGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS - AVENANT N°1
SYNDICAT DU SEMNON - Inventaire Zones Humides

réf : 2018_01

AMENAGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS - AVENANT N°1

Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'avenant n°1 sur le marché de travaux de la Rue des Peupliers :

L'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte les différents travaux supplémentaires ainsi que certaines modifications de chantier.

Montant du marché initial : 118 693,75 € HT

Il est aujourd'hui nécessaire d'établir un avenant n°1 à l'entreprise PIGEON TP, suite aux travaux supplémentaires apportés sur un raccordement d'assainissement de riverain demandés par la mairie et comprenant :

Fourniture et pose de canalisation diam 160	315,00 € HT
Fourniture et pose de caniveau à grille	125,00 € HT
Piquage sur regard existant	50,00€ HT
Plus-value pour terrassement manuel	250,00€ HT
Reprise du nivellement de trottoir et voirie	150,00 €HT

Prix du nouveau marché : 118 693,75 € HT + 890,00 € HT = 119 583,75 € HT

Soit un avenant de 0,75% au global.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 au Marché de Travaux "Aménagement de la Rue des Peupliers"

AUTORISE Mme Le Maire à signer tout document permettant d'appliquer cette décision.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018_02

SYNDICAT DU SEMNON - Inventaire Zones Humides

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon va lancer en 2018 une démarche concertée de mise à jour des inventaires zones humides pour les communes du bassin du Semnon qui en ont besoin.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine n'a pas validé les inventaires actuels, et demande de mettre à jour les inventaires zones humides (courrier envoyé par l'IAV en décembre 2015).

Cette mise à jour est indispensable notamment en cas d'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme.

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'intégrer la démarche :

- le Syndicat du Semnon pilote l'action et se chargera de la réalisation du marché (réalisation du cahier des charges conformément aux préconisations du SAGE Vilaine, consultation des entreprises, et suivi du travail réalisé par le prestataire) ;

- le coût financier est pris en charge à 80%, il restera donc 20% à la charge de la commune (un inventaire complet coûte maximum 8000 €, il restera donc 1600€ maximum à la charge de la commune). Le Syndicat du Semnon se charge d'établir les dossiers de demande de financement (60% financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 20% par le Syndicat du Semnon) ;

- il s'agit là de la dernière opportunité de bénéficier d'un inventaire zone humide pris en charge à 80% au niveau financier (car démarche à l'échelle du bassin versant).

- une délibération devra être prise actant votre souhait de participer à la démarche de mise à jour des inventaires pilotée par le Syndicat du Semnon (sous condition que les compétences Gestion des Milieux Aquatiques GEMA soient transférées au Syndicat du Semnon par la Communauté de Communes Chateaubriant Derval).

La démarche de mise à jour des inventaires zones humides se réalisera de manière concertée, chaque commune sera invitée à constituer un groupe communal constitué d'élus, d'agriculteurs, de représentant des associations ou simplement habitants de la commune, afin de suivre pleinement l'avancement du travail.

NB : l'objectif d'un inventaire zones humides est de porter à la connaissance de chacun la localisation de ces milieux sensibles grâce aux cartes qui seront disponibles dans chaque commune suite à l'inventaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'intégrer la démarche concertée de mise à jour des inventaires zones humides

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :